

DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES



MAIRIE
DE
05600 RISOUL

D E C I S I O N D U M A I R E
N° 2025-06-003

**Objet : Demande de subventions toilettes publiques tranche 2 – contrats station
Région et Département des Hautes-Alpes**

- Vu la délibération du conseil municipal n°2020-50 en date du 24 Juillet 2020, qui en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment celle du paragraphe n° 25 qui l'autorise à demander à tout organisme financeur, dans les conditions suivantes : dépense subventionnable d'un montant de 214 000,00 € HT l'attribution de subventions,
- Vu l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Région Sud « contrats stations 2030 : un cap d'avance » ;
- Vu l'appel à manifestation d'intérêt « contrats station » lancé par le Département des Hautes-Alpes ;
- Vu la délibération du conseil municipal n°2024-027 du 11 mars 2024 portant demande de subvention pour la création de toilettes publiques ;
- Considérant que le raccordement aux réseaux publics n'avait pas été chiffré au moment de la précédente de demande de financement,
- Considérant la présence d'une buse de réseau pluvial de diamètre 350 au droit du futur bâtiment à dévoyer;
- Considérant les modifications apportées au projet initial et notamment l'automatisation des cabines et l'accès PMR ;
- Considérant la nécessité de solliciter une aide financière au titre de la tranche 2 du projet auprès de la Région Sud et du Département des Hautes-Alpes au titre des contrats station ;

M. Régis Simond, Maire de Risoul,

D E C I D E

Article 1 : Principales caractéristiques du programme

- d'engager le programme de travaux complémentaires rendus nécessaires dans le cadre du projet de construction de toilettes publiques sur le front de neige

- d'adopter le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Intitulés	Montant	Intitulés	Montant
Travaux :		Région (contrat station) 40%	84 792,00€
-Réseaux	80 930,00 €	Département (contrat station) 40%	84 792,00€
-Accès PMR	40 500,00 €	Autofinancement 20%	42 396,00€
-Automatisation des cabines	90 550,00€		
TOTAL HT	211 980,00€	TOTAL	211 980,00€

- de solliciter une aide financière dans le cadre de la tranche 2 du projet auprès de la Région Sud et du Département des Hautes-Alpes au titre des contrats station au taux mentionnés ci-dessus

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

M. SIMOND Régis, Maire, est autorisé à demander les subventions correspondantes à la Région Sud et du Département des Hautes-Alpes au titre des contrats station et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux opérations prévues dans le cadre de cette subvention et reçoit tous les pouvoirs à cet effet.

M le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210501193-20250604-DEC2025-06-003-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2025

Publication : 05/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Risoul, le 4 juin 2025

M. le Maire
Régis Simond

